



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

BUREAU COMMUNAUTAIRE du Lundi 20 avril 2015

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 20 avril 2015, à 18 heures, dans les locaux de Bourges Plus, 23-31 Boulevard Foch à Bourges, sur convocation préalable de Monsieur Pascal BLANC, Président, adressée le 13 avril 2015. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Etaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Aymar de GERMAY	1 ^{er} Vice-Président,
M. Daniel BEZARD	2 ^e Vice-Président,
M. Maxime CAMUZAT	3 ^e Vice-Président,
M. Gérard SANTOSUOSSO	4 ^e Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	5 ^e Vice-Président,
M. Patrick BARNIER	6 ^e Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	7 ^e Vice-Présidente,
Mme Nicole LOZÉ	10 ^e Vice-Présidente,
M. Robert HUCHINS	11 ^e Vice-Président,
M. Denis POYET	12 ^e Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	13 ^e Vice-Président,
M. Alain MAZE	14 ^e Vice-Président,
Mme Véronique FENOLL	1 ^{er} Membre du Bureau.

Etaient excusés :

M. Daniel GRAVELET	9 ^e Vice-Président,
Mme Catherine VIAU	15 ^e Vice-Présidente,
M. Philippe MERCIER	2 ^{ème} Membre du Bureau.

Etait absente :

Mme Corinne SUPLIE	8 ^e Vice-Présidente.
--------------------	---------------------------------

Administration :

M. François POUPLY	Directeur Général des Services,
M. Patrick SENEÉ	Directeur de l'Innovation et du Territoire,
Mme Florence PERRIN	Assistante du Chef du Service des Assemblées,
Mme Aleksandra GAIFFÉ	Directrice de Cabinet,
M. Stéphane VERDIER	Directeur des Ressources Humaines,
M. Gilles METTI	Chef du Service Finances.

Etait excusé :

M. Gilles TOUROLLE	Directeur des Services à la Population,
--------------------	---

Monsieur de GERMAY est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

Arrivée de M. BEUCHON, de Mme FENOLL et de M. BARNIER à 18h01

1. Convention spéciale de déversement des eaux usées de l'établissement ENERGY DECHET dans les infrastructures d'assainissement de Bourges Plus
--

Rapporteur : Monsieur MAZÉ

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2014 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

La convention de déversement du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) ENERGY DECHET, établie en décembre 2005 et renouvelée par période de 3 années successives, arrive à terme.

Dans cette nouvelle convention, la fréquence de la mesure de pH a été maintenue à une mesure quotidienne.


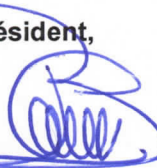
Cette nouvelle convention est proposée jusqu'au 30 octobre 2016, correspondant à la fin de la période contractuelle d'exploitation d'ENERGY DECHET.

Il est proposé au Bureau Communautaire d'approuver la présente convention de rejets et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer celle-ci et toute pièce s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18h05.

Fait à Bourges, le 21 avril 2015

 **Le Président,**

Pascal BLANC

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.